

L'écurueil

400^{ème} anniversaire de L'ASTREE



MARCILLY

JUIN 2007

IPNS

FAMILLES RURALES

BIBLIOTHEQUE

Horaires d'ouverture Mercredi de 14h30 à 17h
Vendredi de 16h30 à 18h30
Samedi de 10h à 11h30
Rappel : le prêt des livres est gratuit.



MODERN'JAZZ

Pour la saison 2007 – 2008 il y aura un changement de professeur.
A la date d'aujourd'hui nous ne connaissons pas encore son nom
La date des inscriptions est **le jeudi 13 septembre 2007 de 18h à 19h30** à la salle Galathée maison Amasis, la carte AFR est obligatoire

ACTIVITE MANUELLE

Cette activité est reconduite cette année, démarrage en septembre
Le cours a lieu tous les deuxièmes mardis du mois à 20h30
La participation est de 5 € par séance, plus l'achat du support et participation aux fournitures de 2 €
Carte AFR obligatoire
Venez au premier cours pour vous rendre compte de l'activité

DON DU SANG

Le mardi 16 octobre 2007, à partir de 16h30 jusqu'à 19 h.
Salle polyvalente de Marcilly.
Nous avons vraiment besoin de nouveaux donateurs.
Nous comptons sur tous pour votre solidarité.

GYMNASTIQUE

Les inscriptions auront lieu **le jeudi 13 septembre 2007 de 18h à 19h30** salle Galathée.
Carte AFR et certificat médical obligatoires le jour de l'inscription
Responsable Annick Meunier 04 77 97 59 20



CENTRE DE LOISIRS



Du 9 au 27 juillet 2007, à la salle polyvalente de Trelins, les enfants de 4 à 12 ans seront accueillis pour de nouvelles aventures.

Ils auront non seulement l'occasion d'exercer leurs talents aux arts du cirque et de la magie mais aussi de plonger dans l'univers fascinant des chevaliers.

Cette année sera aussi l'occasion de célébrer les 400 ans de l'Astrée et de redécouvrir ce célèbre roman à travers un spectacle que les enfants et les animateurs présenteront le **mercredi 18 juillet de 19 h à 21 h à Trelins**

Inscriptions : vendredi 15 juin à Marcilly.

Renseignements : Renée DENTON-DELHOMME : 04 77 97 49 59
Joëlle GOUTTEGATAT : 04 77 97 50 17

MARCHE DES VENDANGES

Dimanche 09 Septembre 2007

L'AFR vous propose 4 circuits de 6, 14, 19 et 25 km pour les plus courageux avec le traditionnel pâté aux pommes et la bourrette de nos vignes à l'arrivée.

Cette année, nous allons découvrir Puy Granet, Maure, Say, Loibe, Germagneux, Aubigneux, Le Mazet, Ecullieux.

On compte sur vous, anciens et nouveaux, pour la corvée des pâtés, le débroussaillage, le balisage, les relais, les parkings, le nettoyage. **La corvée débroussaillage aura lieu cette année le samedi 25 août 2007.**

Dernière réunion de préparation avant la marche le lundi 27 août .

Pour les bénévoles, nous vous proposons la «découverte de la marche» **le dimanche 24 juin 2007.**

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, faites-vous connaître.

Pour plus de précisions, contacter M. CHAZAL Jacques au 04 77 97 56 69.



ASSEMBLEE GENERALE

Elle a eu lieu le 30 mars 2007. Comme chaque année nous regrettons le manque de participation des habitants de la commune.

Nous tenons à remercier les personnes présentes qui nous ont apporté leur soutien.

Nous avons le plaisir d'accueillir Christine BRIAT.

Nous remercions Valérie DEVOIT, qui est partie du bureau, pour ses services rendus.

BUREAU

CO-PRESIDENCE :

Activités pour tous : Huguette FONTBONNE 04 77 97 51 99

Enfants : Renée DANTON DELHOMME 04 77 97 49 59

Adultes : Catherine PORTAILLER 04 77 97 46 75

SECRETARIAT Joëlle GOUTTEGATAT 04 77 97 50 17

TRESORERIE Sandrine PANGAUD 04 77 97 53 04

REPARTITION DES COMMISSIONS

ACTIVITES POUR TOUS :

Don du sang Marie-Claude MASSACRIER 04 77 97 58 61

Chapons de Noël: Annick LAURENT 04 77 97 58 07

Ecureuil Christine BOICHON 04 77 97 58 77

Bibliothèque Huguette FONTBONNE 04 77 97 51 99

Marche: Jacques CHAZAL 04 77 97 56 69

Gestion des cartes Christine BRIAT 04 77 97 57 02

Relation avec la mairie Nathalie COUCHAUD 04 77 97 40 90

CCAS Marie-Claude MASSACRIER 04 77 97 58 61

ENFANTS

Modern Jazz Sandrine PANGAUD 04 77 97 53 04

Piscine Catherine PORTAILLER 04 77 97 46 75

Ski Joëlle GOUTTEGATAT 04 77 97 50 17

Club collectionneurs Jean-Jacques POUPARDIN 04 77 97 58 62

Poney Agnès RONDEL 04 77 97 49 90

Contes Annick VIRICELLE 06 07 37 58 26

C.L.S.H Renée DANTON DELHOMME 04 77 97 49 59

ADULTES

Maintien en forme

Scrabble

Travaux manuels

Gym adultes

Marinette CHAZAL

Annick LAURENT

Catherine PORTAILLER

Annick MEUNIER

04 77 97 48 53

04 77 97 58 07

04 77 97 46 75

04 77 97 59 20

A PROPOS DU JOURNAL L'ECUREUIL

Votre petit journal, qui, nous l'espérons, vous apporte des informations utiles et intéressantes vous est distribué trois fois dans l'année.

A titre indicatif, voici quelques renseignements le concernant.

L'année « écureuil » va de juin à mars.

Pour 2006 – 2007, il y a eu 100 pages imprimées. En plus de la mairie, douze associations ont utilisé ce moyen d'information. Le coût total a été de 763,65 € mais grâce à une subvention de 450 € de la mairie, les associations n'ont payé que 6,54 € par page.

Mais, « L'écureuil », c'est aussi une distribution de plus de 500 exemplaires par M. le Maire et ses adjoints.

Cela représente également, pour cette période 2006 – 2007, 55 000 pages imprimées sur un duplicopieur (photocopieur à encre qui débite 100 copies à la minute ... quand tout va bien!!!) acheté il y a quelques années par la commune ... et un certain nombre d'heures devant l'ordinateur pour la mise en page et la rédaction des articles. (ce qui explique le délai de trois semaines entre la date de remise des articles et l'agrafage)

Une participation de toutes les associations utilisatrices à l'agrafage serait bienvenue.

La gestion de « L'écureuil » est confiée à l'Association Familles Rurales.



PROCHAIN ECUREUIL

Remise des articles :

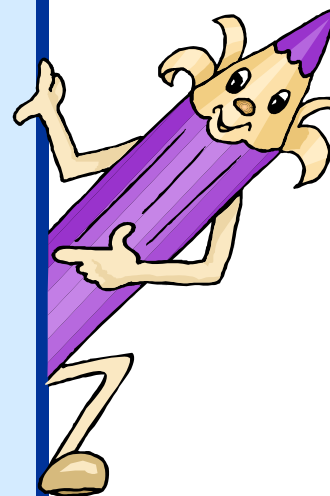
Mardi 18.septembre 2007

(Jean Vernay) email : jean.vernay@wanadoo.fr

Agrafage :

Jeudi 11 octobre 2007

à 20 H à la mairie



COMITÉ DES FÊTES

COMITE DES FETES



BROCANTE

Elle a eu lieu le 9 avril 2007, avec la participation du comité des jeunes et le comité des fêtes. Cette année fut une excellente année car le beau temps était présent et nous avons eu 99 exposants. Le président tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette journée ainsi que les jeunes pour leurs bonnes participations.



FETE PATRONALE

Les 20, 21 et 22 JUILLET 2007



Le programme sera le suivant :

Vendredi 20 juillet

Le soir distribution des brioches (de 18H00 à 22H00)

En semi nocturne à partir de 18H30 : concours de pétanque (au stade)



Samedi 21 juillet

Sur la journée distribution des brioches

Le soir à partir de 22H00 :

Retraite aux flambeaux avec la clique de Panissières

Bal des jeunes avec *ECLIPSE*



Dimanche 22 juillet

Le matin :

A partir de 9H00 jusqu'à 11H30

Des jeux inter hameaux auront lieu vers la mairie

A partir de 11H30 :

Apéritif offert par la mairie

L'après-midi :

A partir de 16H00 :

Spectacle avec le « **Le sosie de COLUCHE**

et un 2ème spectacle avec « **Jacqueline et Colette** »

Le soir

Vers 19H00 : Possibilité de prendre un repas : Paella ou Tartiflette

Vers 22 H00 : Feu d'artifice (offert par la mairie)

Vers 22 H30 : Bal musette avec le même orchestre que l'année dernière

Orchestre de « Maurice MOINE »



MAIRIE - INFOS

Etude de la traversée du centre-bourg

M. de Hoz du bureau d'études Pollen est venu présenter en conseil ses conclusions et préconisations en matière d'aménagements de la traversée du Pavé.

Le parti pris pour l'étude a été de rétrécir l'emprise de la voie pour :

- limiter les vitesses excessives,
- limiter le stationnement intempestif
- limiter le passage de gros camions
- amener plus de végétal

Pour ce qui est du choix des matériaux, l'aménagement réalisé autour d'Amasis servira d'exemple à suivre, même si à défaut de pavé en granit, une solution en béton désactivé, moins onéreuse mais qui s'en rapproche, sera proposée.

L'étude s'est faite en distinguant différentes tranches ou zones d'aménagement possible du carrefour du Ravat jusqu'au pont de La Brandisse.

La chaussée ou bande roulante serait ainsi limitée à 4,8m du côté du Ravat et à 5m du côté de La Brandisse. Un cheminement piéton sécurisé de 1,2m sera aménagé (s'il s'agissait de création de trottoir la largeur à respecter serait de 1,4m)

• Côté Ravat

Des arbres haute tige seraient plantés, des petits murets en pierre seraient construits. Le principe de l'axe de l'ancienne RD serait gardé. Le stationnement serait réorganisé.

La question du carrefour est évoquée, avec le problème du stationnement anarchique actuel. Des solutions seraient à chercher, en lien avec les travaux d'assainissement et le busage de certains fossés.



• Place de la Mairie

Du stationnement serait créé le long du petit jardin, des plantations en pot (et non en massif à cause des réseaux) sont proposées. Le croisement est revu avec une proposition d'installer un cédez le passage pour ceux qui viendraient du Ravat, un espace végétal serait proposé devant le salon de coiffure.

• Côté salle des fêtes

Il est proposé de limiter l'entrée côté RD 8 avec une haie, un portail et de délimiter précisément une zone piétons de la zone de stationnement possible des véhicules à proximité de la salle des fêtes, côté place, le mur serait abaissé pour en faire un mur-banquette.

• Place des Marcilly de France

Il est proposé que la verrière métallique de la mairie soit prolongée en pergola végétalisée. Il est suggéré de déplacer le mécanisme de la bascule de ce côté-ci et de le rendre visible sous vitrine. Il est proposé de doubler la haie d'arbres côté sud pour créer un cheminement piéton le long de cette place.

• Côté boulangerie – La Brandisse

Un alignement d'arbres, avec stationnement alterné et palissade végétalisée, est proposé côté plaine. Le trottoir est prévu du côté des bâtiments. Il est proposé de déplacer le monument aux morts pour lui donner plus de centralité en le mettant à la place de l'ancienne bascule. A ce niveau serait aménagé un parvis au travers de la chaussée. Des stationnements-minute devant la boulangerie seraient aménagés.

Le conseil a validé l'ensemble des propositions faites par le bureau d'études. La première tranche à réaliser, selon les financements sera liée aux travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et du réseau d'eaux pluviales côté Ravat, il a été décidé d'en confier la maîtrise d'œuvre à Pollen.

Cette étude peut être consultée en mairie.

Groupement rural jeunes « Entente Sportive Champdieu Marcilly »

Messieurs Barthélémy, Béal et Thiollier sont venus présenter en conseil l'entente officielle entre les 2 clubs de foot pour les jeunes pour la saison prochaine.

Cette structure regroupera 192 jeunes, des débutants aux moins de 18 ans, sur les 5 communes de Chalain d'Uzore, Champdieu, Marcilly le Châtel, Marcoux et Pralong. L'objectif est de regrouper les moyens d'encadrement pour les rendre encore plus performants : 17 encadrants actuellement, 2 diplômés, des diplômés en-cours.

Les structures des clubs sont en bon état, se pose tout de même le problème des terrains et l'insuffisance de terrains pour les entraînements, si l'on veut réserver les terrains pour les épreuves.

L'entente sportive de Champdieu et Marcilly sera présidée par M. Eric Barthélémy, Olivier Thiollier en sera vice-président, Laurent Villard, trésorier et Jean-Baptiste Richard secrétaire.

Achat d'un chapiteau

Comme vous avez pu le lire sur le précédent Ecureuil, une initiative originale a vu le jour sur la commune : trois associations et la commune ont décidé d'acheter en commun un chapiteau. Les associations concernées sont l'ASMC, l'AFR et le comité des fêtes, toutes 3 ayant décidé de contribuer à hauteur de 1 000 euros, la commune a pris le reste du coût à sa charge, soit 799 euros. La gestion du chapiteau sera confiée à l'AFR. Sa location est possible pour des particuliers ou des associations.

Réservation auprès de : Mmes Marie-Claude Massacrier (04.77.97.58.61)
Evelyne Chazal (04.77.97.50.60)

SUR LES CHANTIERS...

1 – LE PAVE

Travaux prévus à partir du 27/8/2007 du garage Lombardi au bâtiment Amasis puis au réseau principal au Drugent

Chantier mixte faisant intervenir 3 marchés de travaux

* Le principal porte sur la mise en séparatif de cette partie du réseau unitaire des eaux usées, réseau diagnostiqué après passage de caméra, en très mauvais état. Reprise de réseau préconisée dans l'étude diagnostic réalisé en 2000 après les travaux d'assainissement collectif sur Say, La Brandisse et Corbes. Deux nouvelles canalisations (eaux usées - eaux pluviales) sont donc prévues sur cette partie. Un projet établi par la Société Ginger, maître d'œuvre, a été approuvé par le Conseil Municipal le 27/04/2007 et sera examiné pour financement par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau fin juillet. L'appel d'offres aux entreprises a été publié dans l'Essor le 1/06/2007 avec échéance le vendredi 29 juin 2007 à 17 heures. Examen par la commission d'appel d'offres le samedi 30/06 à 10 h pour choix de l'entreprise.

Commencement des travaux prévus : dernière semaine d'août – début septembre – délai de réalisation : 3 mois.

* Le syndicat de la Bombarde ayant fait le même constat de dégradations sur le réseau d'eau potable, a programmé une canalisation neuve sur la même voie.

Début des travaux : dernière semaine d'août.

* L'étude d'aménagement de la traversée du centre bourg du garage Lombardi à la boulangerie Gaillard proposée par le Bureau d'urbanisme paysager POLLEN de la Pacaudière a été retenue par le Conseil le 27/04/2007. Le chiffrage du projet de la tranche 1 intéressant la partie du Pavé ci-dessus en chantier a été confiée aussi à POLLEN et devrait être soumis au Conseil Municipal de juillet 2007 pour accord avant procédure d'appel d'offres.

Délai de réalisation de 3 à 4 mois selon l'avancement des chantiers précédents et des conditions climatiques.

Il s'agit d'un chantier important pour lequel le Conseil veut assurer la meilleure coordination possible entre les divers intervenants pour limiter la durée des travaux, éviter la succession des interventions sur la voirie, obtenir une économie sur le coût global et croiser les divers financements possibles.

Pour ce faire, cette partie du Pavé devra être très réglementée à la circulation et il peut déjà être fait appel à la compréhension des riverains et des autres usagers.

Il y aura au bout de cette période de gêne des réseaux d'eau en état et une transformation de cette partie du village qui pourra être poursuivie sur les années suivantes si elle donne satisfaction. Dans ce cas « l'agréable devrait se joindre à l'utile »... Le projet est détaillé dans la partie Mairie – Infos, le plan d'ensemble en 3 tranches ainsi que les illustrations des aménagements proposés peuvent être consultés en Mairie.

2 – L'ÉGLISE ST CYR : restauration intérieure

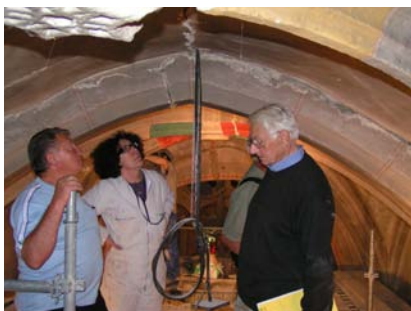
Le chantier engagé en décembre 2006 devrait s'achever avant fin juillet 2007. Le mariage d'Emilie et David le samedi 28 juillet offre en effet une belle occasion d'ouverture des lieux pour une cérémonie religieuse dans un monument dont la restauration intérieure est déjà bien avancée. L'assemblée des fidèles et amis pourra y contempler les principales transformations apportées en ce début du XXI^e siècle à cette église qui en a déjà vu bien d'autres depuis sa construction au XI^e siècle sur des bases encore plus anciennes (partie transept et chœur), la réalisation au XV^e siècle des deux premières nefs et travées latérales (chapelle funéraire avec pierres tombales toujours en place) l'agrandissement au XIX^e siècle par une troisième nef avec travées entraînant le déplacement du portail.

Ce dernier chantier intérieur qui vient heureusement compléter des travaux extérieurs effectués dans les années 1990 porte essentiellement sur les points suivants :

- Maçonnerie : travaux sur les murs, voûtes et sol. Badigeon dans les nefs.
- Peintures murales : restauration du décor de Giovanni ZACCHEO (1872)
- Menuiserie : restauration des portes et peinture, restauration des stalles et vernissage
- Electricité : reprise de l'installation électrique, mise aux normes
- Vitraux : remise en état des vitraux de MAUVERNAY (XIX^e)
- Ferronnerie : modification des lustres de la nef centrale (chauffage et éclairage)

La dégradation sur la face nord et les remontées d'humidité constatées sur la face sud causées par l'absence de chéneaux ont conduit à des travaux supplémentaires en maçonnerie et plomberie zinguerie pour l'évacuation des eaux pluviales.

A l'achèvement une réunion d'explication des travaux entrepris sera organisée sur place avec l'architecte Jacques PORTE. Le bilan de cette 3^e tranche sera présenté après le solde de tous les lots. Enfin une notice sur l'église St Cyr sera mise à l'entrée.



BATTRE ET REBATTRE LES RAPPELS...

1. POUR LA DIVAGATION DES ANIMAUX : NOUVELLE MISE EN GARDE

Récemment deux chiens en liberté ont pénétré dans un poulailler du bourg et y ont massacré une bonne partie des animaux. Les avis aux propriétaires de chiens de toutes catégories avec les sanctions prévues par le code rural ont été rappelés à maintes reprises : amendes, dédommagements, mise en fourrière, euthanasie.

D'autre part par note du 4/04/2007 sur les chiens dangereux de 1ère et 2ème catégorie, la préfecture nous fait part du renforcement des sanctions pénales sur ces animaux soumis à des règles très strictes (voir texte joint).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE

Classification des chiens de 1ère et 2nde catégories : article L211-12 à L211-16, R211-5 à R211-7 du code rural

Ces dispositions définissent les chiens de 1ère catégorie (dits d'attaque) et de 2nde catégorie (dits de garde et de défense). Elles établissent les obligations en matière d'identification de déclaration, de détention, éventuellement de stérilisation et de restrictions de mouvements notamment dans les lieux publics.

A ce jour, l'arrêté du 27 avril 1999 *pris pour l'application de l'article L211-1 du code rural et établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux, faisant l'objet des mesures prévues aux articles 211-1 à 211-5 du même code* dresse la liste des chiens de 1ère catégorie et 2nde catégorie.

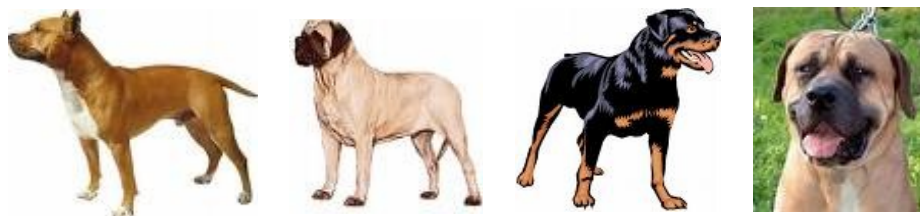
Chiens de 1ère catégorie

- chiens de type race Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Mastiff et Tosa non inscrits à un livre généalogique reconnu.

Chiens de 2ème catégorie

- chiens de race Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Mastiff et Tosa inscrits à un livre généalogique reconnu.

- chiens de race ou de type race Rottweiler inscrits ou non à un livre généalogique reconnu



De la dangerosité d'un animal : articles L211-11 et R211-4 du code rural

En cas de danger grave et immédiat pour les personnes ou les animaux domestiques, le maire ou, à défaut le préfet peut ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à la garde de celui-ci et faire procéder à son euthanasie. L'euthanasie peut intervenir sans délai, après avis d'un vétérinaire désigné par la direction départementale des services vétérinaires.

Est réputé présenter un danger grave et immédiat :

1/ Tout chien appartenant à la 1ère et à la 2nde catégories, détenu par une personne mentionnée à l'article L211-13 (personne mineure, personne condamnée pour crime ou à une peine d'emprisonnement pour délit inscrit au bulletin n° 2 du casier judiciaire).

2/ Tout chien de 1ère catégorie qui se trouve :

- dans un lieu public où sa présence est interdite à l'exception de la voie publique
- dans les transports en commun
- dans les parties communes des immeubles collectifs

3/ Tout chien de 1ère et 2nde catégorie qui circule sans laisse ni muselière.

En cas de constatation de défaut de déclaration d'un chien appartenant à la 1ère et à la 2nde catégorie, le maire, ou à défaut le préfet, met en demeure le propriétaire ou le détenteur de l'animal de procéder à la régularisation dans un délai de 1 mois. A défaut de régularisation au terme de ce délai, le maire ou à défaut le préfet peut ordonner que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté et peut faire procéder à son euthanasie sans délai et sans nouvelle mise en demeure.

En application de l'article L211-11 du code rural, quel que soit le lieu de détention de l'animal, le maire peut faire procéder à une évaluation comportementale réalisée par un vétérinaire choisi sur la liste départementale.

Les frais afférents aux opérations de garde, d'euthanasie et d'évaluation comportementale sont à la charge du propriétaire de l'animal dangereux.

De l'obligation de disposer d'une fourrière municipale : article L211-24 du code rural

Cet article prévoit l'obligation de chaque commune de disposer d'une fourrière municipale apte à l'accueil et à la garde des animaux trouvés errants ou en état de divagation (et des chiens dangereux, cf supra). Cette fourrière municipale peut être établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette commune. La gestion d'une fourrière est assujettie (article L214-6 du code rural) à déclaration, respect des prescriptions en matière d'installations et d'aménagement des locaux et son fonctionnement doit être encadré par une personne titulaire du certificat de capacité délivré par la Préfecture. Le service instructeur est la Direction départementale des services vétérinaires.

De la divagation des animaux : articles L211-20 à L211-27, R211-11 et R211-12 du code rural

Ces dispositions définissent la divagation des chiens et des chats et établissent les pouvoirs et les responsabilités des maires en matière de prévention et de lutte contre la divagation des animaux. Lorsque des animaux sont conduits en fourrière, son gestionnaire recherche leur propriétaire. A l'issue d'un délai franc de 8 jours ouvrés, si l'animal n'est pas récupéré par son propriétaire, l'animal est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière. L'animal peut être :

1. soit conservé par la fourrière dans la limite de sa capacité d'accueil
2. soit, après avis d'un vétérinaire titulaire du mandat sanitaire, cédé gratuitement à une fondation ou une association de protection animale autorisée par la Préfecture et habilitée à le proposer à l'adoption à un nouveau propriétaire
3. soit après avis d'un vétérinaire titulaire d'un mandat sanitaire, euthanasié.

Risque de transmission de la rage par des animaux griffeurs ou mordeurs : L223-9 à L223-12 et R223-25 à R223-36 du code rural

En cas de morsure ou de griffure, tout animal même non suspect de rage, doit être soumis par son propriétaire ou son détenteur à une surveillance vétérinaire constituée de 3 visites successives dans un délai de 15 jours suivant la morsure ou la griffure (J0, J7 et J15).

Durant cette période, il est interdit au propriétaire ou au détenteur de s'en dessaisir, de le vacciner, ou de le faire vacciner contre la rage, de l'abattre ou de le faire abattre sans autorisation du Directeur départemental des services vétérinaires.

2. POUR LES REJETS DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Malgré nos nombreux avis aux utilisateurs du réseau d'assainissement collectif dépendant de la station de Corbes les visites régulières des agents d'entretien font constater deux causes importantes de perturbation : le dépôt de lingettes, serviettes hygiéniques, serpillières à placer dans les ordures ménagères et le volume anormal de déversement d'eaux pluviales, celles-ci devant être évacuées hors de ce réseau. De nouveaux contrôles sont envisagés.

3. POUR L'IDENTIFICATION ET L'EMPLACEMENT DES BOITES AUX LETTRES

Voici à nouveau les recommandations de la Poste :

Il est demandé à tous les habitants de Marcilly de bien vouloir placer leurs boîtes aux lettres homologuées en limite de voie publique, d'y mentionner le nom et les prénoms des résidents du foyer pour faciliter la distribution du courrier par les agents de La Poste.



Fleurissement

Pour la 3ème année consécutive, nous ne prendrons plus d'inscriptions individuelles, pour le concours des maisons fleuries.

Les membres du jury sillonneront la commune en juillet et rechercheront les maisons qui participent à son embellissement.

RAPPEL :

La remise des prix aura lieu le jour de la fête patronale avant le vin d'honneur.

Pour le plaisir de tous, embellissez la commune en fleurissant vos maisons.

Bon jardinage à tous !

Quelle eau buvez-vous?

Bilan Qualité 2006 : Rapport détaillé consultable en mairie



Bactériologie

Eau de très bonne qualité bactériologique



Dureté

Eau peu dure



Fluor

Eau peu fluorée



Fer

Eau présentant une teneur élevée en fer dépassant occasionnellement la référence de qualité



Nitrates

Eau contenant peu ou pas de nitrates



Manganèse

Eau présentant une teneur en manganèse inférieure à la référence de qualité

Nos conclusions

L'eau distribuée au cours de l'année 2006 respecte les limites de qualité fixées pour les paramètres analysés. Des dépassements de la référence de qualité ont été observés, occasionnellement, pour les paramètres aluminium, fer et turbidité.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : MARCILLY LE CHATEL

Analyse financière 2003/2006

Le présent commentaire d'analyse de la situation financière est basé sur les indicateurs financiers de l'exercice 2005, et leur évolution entre 2003 et 2006.

La collectivité se situe dans la moyenne de la strate démographique.

Les produits de fonctionnement sont inférieurs à la moyenne départementale et continuent de progresser. Sur la période, après réfaction des opérations d'ordre liées aux cessions de biens, l'évolution est de +21,47%, soit 5,37% en moyenne annuelle. La part des impôts locaux est prédominante dans l'augmentation si l'on y ajoute le reversement de fiscalité de l'intercommunalité, puisque le produit fiscal global progresse de 31,35% et la DGF de 21,23%. L'évolution négative des attributions de compensation s'explique par le passage en TPU, l'essentiel des compensations de taxe professionnelle revenant à l'intercommunalité.

Parallèlement, les charges, après retraitement des opérations d'ordre, progressent de 28,73%, plus fortement que les produits, et notamment les frais de personnel avec 29,94% soit une moyenne annuelle proche de 7,50%, et +13,45% entre 2005 et 2006. Ce poste de dépense représente près du tiers des dépenses et absorbe 76,22% du produit fiscal. Forte évolution également du poste contingents qui progresse de près de 95% sur le dernier exercice, et de 120% sur la période. Il convient ici de rappeler que les participations versées au SIEL sont comptabilisées à ce chapitre; elles en représentent 47,42% (25 287 €). La croissance des taux court terme justifie la légère augmentation des frais financiers sur les prêts à taux révisables.

La capacité d'autofinancement est naturellement affectée par la hausse des dépenses de fonctionnement 2006, mais reste à un niveau suffisant pour assurer l'amortissement de la dette et participer au financement des investissements pour près de 50%. Le niveau de ces derniers est toutefois inférieur à celui de 2005 (-78%). Sur la période, les investissements réels s'élèvent à 1 076 184 € (895 € par habitant), à comparer aux ressources de la fiscalité directe locale de 630 486 € (525 € par habitant).

L'endettement communal est faible, avec une annuité 2006 inférieure à celle de 2003, et un taux de 11,07%. L'encours de dette est en diminution, et à valeurs constantes, serait amorti en 2,5 ans en affectant la CAF brute à son remboursement.

Au 31 décembre la trésorerie est sans changement, et le besoin en fonds de roulement est couvert. Cette amélioration du fonds de roulement est essentiellement dû à la pause dans les investissements 2006.


TRÉSOR PUBLIC

Trésorerie de BOEN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

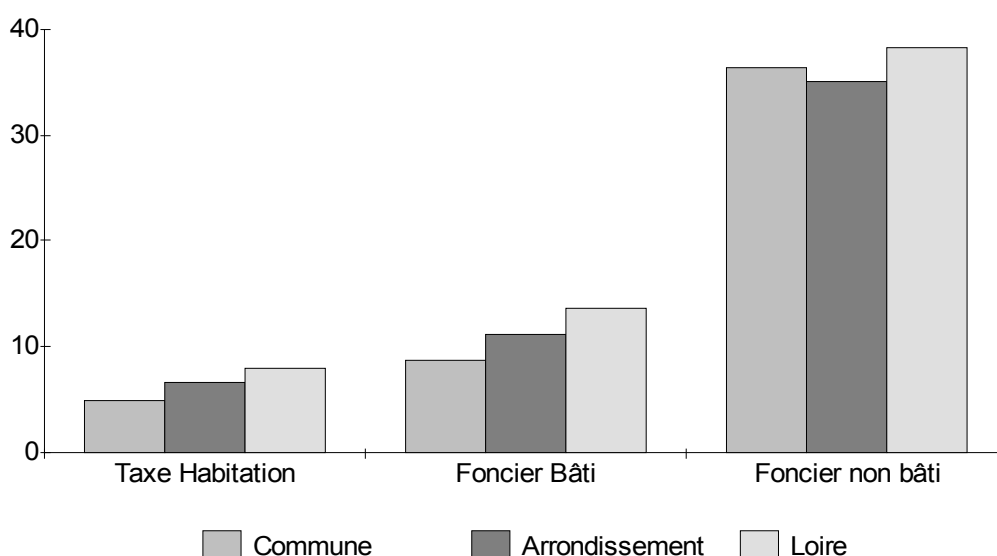
Les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties sont toujours inférieurs aux moyennes des communes de même taille dans le département et l'arrondissement. L'évolution globale du produit fiscal (+31,35%) est essentiellement liée à la variation de la matière imposable puisque les taux ont été majorés de 17,59% pour la taxe d'habitation (moyenne annuelle 4,40%), de 20,68% pour le foncier bâti (moyenne annuelle 5,17%) et de 12,25% pour le foncier non bâti (moyenne annuelle 3,06%).

La situation financière de la commune est saine et se maintient à un très bon niveau depuis plusieurs années, malgré une légère dégradation en 2006. Il conviendra de veiller à rétablir l'équilibre du budget annexe assainissement qui s'est endetté entre 2003 et 2005 et doit faire appel, de façon tout à fait réglementaire, à une subvention du budget général dont il serait souhaitable de contenir le niveau.

Le Receveur Municipal

Alain BERAUD

2006	Taxe Habitation	Foncier Bâti	Foncier non bâti
Commune	4,88	8,81	36,48
Arrondissement	6,58	11,21	35,15
Loire	7,9	13,57	38,33



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ASTREE

Le bulletin d'information a finalement été distribué dans vos boîtes en même temps que les insertions publicitaires. Pour les foyers qui ne l'auraient pas reçu, vous pouvez vous en procurer un exemplaire en mairie.

Nouveau marché de collecte des déchets ménagers 2007-2013

Pour notre commune, le nouveau jour de collecte est donc le **mardi matin**.

En semaine impaire, en plus de notre bac roulant pour les ordures ménagères non recyclables, les déchets recyclables (journaux, magazines, revues, emballages, en vrac... mais pas le verre) peuvent être sortis dans la caissette jaune, et si celle-ci ne suffit pas, un rouleau de 26 sacs jaunes (soit un an d'utilisation au rythme d'un sac toutes les deux semaines) vous a également été remis gratuitement.

Si vous n'avez pas eu de caissette jaune, vous pouvez venir en mairie vous en procurer une (avec rouleau de sacs et outils de communication).

Des rouleaux de sacs jaunes seront également disponibles en mairie gratuitement, mais logiquement avec les 26 sacs, vous ne devriez pas venir dans les tout prochains jours....



Des commandes de bacs roulants sont organisées en mairie jusqu'à la fin de l'année ; après cette date, les sacs ou bacs non-conformes ne seront plus ramassés.

Déchèterie

Les **cartons** y sont désormais collectés gratuitement pour les artisans et commerçants. Ces derniers ne doivent donc pas les laisser dans la collecte des déchets ménagers, s'agissant de déchets liés à une activité professionnelle et qui ne vont pas dans les mêmes filières de recyclage que les petits cartons ou emballages ménagers recyclables.

Les **équipements électriques et électroménagers** disposent maintenant d'une filière de recyclage particulière. Lors de l'achat d'un équipement, l'acheteur se doit de reprendre votre ancien matériel. La déchèterie s'est dotée de bennes spéciales pour ce que l'on appelle les D3E déchets d'équipements électriques et électroménagers.

Marchés de travaux

Les marchés de travaux pour la crèche et l'aménagement des locaux administratifs vont faire l'objet d'une publicité durant le mois de juin pour un début possible de travaux en septembre-octobre.

La procédure de marché public pour l'installation du mur d'escalade a dû être interrompue; sa pose cet été est pour le moment compromise.

SOLUTIONS DES JEUX
1. LE - ILE - AILLE - ALITE - ETABLI - LA BATIE
2. GOUTELAS
3. 1607 - 2007
4. CHATEAUX - LIGNON - CORNES - ROMAN - JARDINS - GALATHEE
5. Anagrammes : SUCREES - CREUSE - ECRUES - RECUES - RECUSE - CERUSE - CELADON - AMOUR - ASTREE - FOREZ - DRUIDES - (HONORE D'URFE)
CUREES - CESURE - ECURES

LE BUREAU DE POSTE ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Lors de la séance du 17 Novembre 1872 François GENEYTON maire expose au conseil: "*Le service de la poste pour Marcilly était très mal fait non sous le rapport du facteur mais parce que les lettres arrivaient toujours 24 heures en retard alors qu'aujourd'hui Marcilly possède une station, il serait très utile d'avoir un bureau de distribution. En effet les lettres partant de Montbrison pour Boën et ne revenant que le lendemain soit 24 heures après le fait que la commune reçoit tous les jours un grand nombre de lettres par rapport à plusieurs fabriques de tuiles et de poteries.*" Après délibération, le conseil estime qu'il est nécessaire que Marcilly dispose d'un bureau de distribution qui pourrait en outre rendre service aussi à Pralong desservi par un facteur de Montbrison ainsi qu'à Marcoux et Montverdun.

Il faudra attendre la séance du 17 Février 1878 pour que le conseil n'ayant reçu aucune réponse favorable réitère sa demande auprès de Mr. le Préfet afin de bien vouloir lui accorder un bureau de poste. De guerre lasse mais nullement découragé la séance du conseil du 12 Février 1893 remet cette demande à l'ordre du jour. "*Monsieur le Maire expose qu'un certain nombre de ses administrés lui ont manifesté le désir de voir s'établir un bureau de poste et télégraphe à Marcilly.*" Comme argument le conseil souligne que Marcilly est desservie par une gare à faible distance du bourg, donc de la gare au bureau il n'y aurait pas lieu d'établir un courrier à cheval, économie qui n'est pas à dédaigner et pour voir enfin aboutir sa demande le conseil met à la disposition de l'administration des Postes un local suffisant et convenable situé au bourg et comprenant 4 pièces. En écho seulement une lettre du sous-préfet qui mentionne au conseil les engagements que doit prendre une commune qui demande une création d'un bureau de poste. Le conseil maintient sa demande mais ne fait aucun engagement pour les dépenses.

Une nouvelle demande sera déposée le 19 Mai 1895 reprenant les mêmes arguments. Lors de sa séance du 12 Novembre 1899 le conseil renouvelle sa demande n'ayant à ce jour pas été informé des diverses tentatives antérieures. Deux nouvelles démarches furent entreprises l'une dans la séance du 11 Octobre 1903 qui aboutira à un refus du sous secrétaire d'état sous le prétexte que d'autres communes plus importantes devaient être équipées auparavant, l'autre en date du 24 Juillet 1904 qui sera enfin acceptée par le sous secrétaire d'état par un courrier dont le maire de l'époque Georges MOREL fera état lors de la séance du 22 Janvier 1905 qui stipule que la demande a été acceptée aux conditions que la location annuelle du logement ne devra pas excéder 150,00 F par an sinon le surplus incombera à la commune et que les frais imputables au service du transport des courriers et dépêches seront à la charge de la municipalité à concurrence de 600,00 F par an, conditions acceptées par le conseil. Le 16 Mars de la même année le Directeur des Postes accepte le local proposé par la commune pour un loyer de 235,00 F par an soit 150,00 F pour l'état et 85,00 F pour la municipalité. Ce local est situé à l'emplacement de la poste actuelle « au Pavé ».

Le premier facteur-receveur était M. PERRET Antoine Jean-Louis originaire de Rochetaillée qui vint s'installer avec son épouse née PINTURIER Marie originaire de Saint-Jean-Soleymieux et leurs quatre enfants et le premier facteur (facteur rural) EYRAUD Jules originaire de Fix-Saint-Geney (Haute-Loire) et son épouse Anna née DUNIS ainsi que leurs deux enfants. En 1911 THEVENON Martin originaire de Marcilly deviendra le nouveau facteur. En 1926 le receveur CHARLAT Augustin de Chalmazel et son épouse née HUGUET Marie et deux enfants viennent s'installer à Marcilly. Vers 1945 DELEAGE Antoine et son épouse née MASSOL Justine et THERRAT Pierre est nommé facteur. Vers 1954 IGNACE Lucien deviendra receveur puis vers 1960 BOYER Jules originaire de Saint-Hastien (Haute-Loire) lui succédera alors que TOURNEBIZE Roger est le nouveau facteur. Au début des années 70 BLEIN Maurice natif de Savigneux assure les fonctions de receveur.

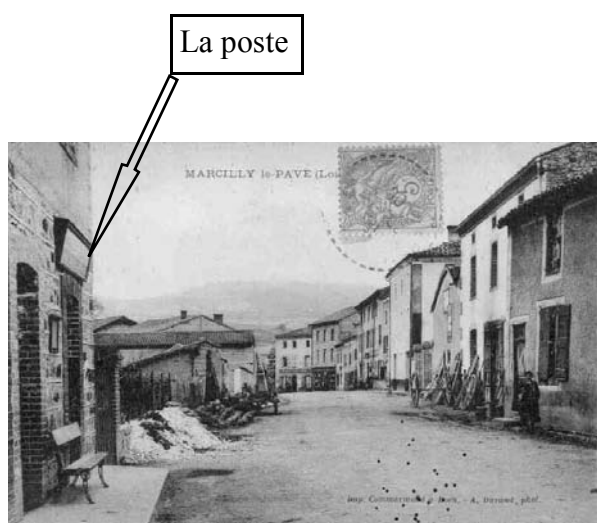
Depuis 1905 diverses modifications et améliorations ont marqué le secteur de la Poste à Marcilly, ainsi dès 1908 les habitants de « Say » et de « Maure » adressèrent une pétition à la municipalité afin que celle-ci intervienne en faveur de l'installation de boîtes aux lettres dans ces deux hameaux. Le sous préfet accédera à la demande de « Say » à la condition que les habitants du lieu et la municipalité prennent en charge les frais d'achat, pose et entretien de la dite boîte, mais refuse pour « Maure » sous le prétexte que le surcroît de parcours occasionné au facteur entraînerait une diminution des heures d'ouverture du bureau public. Les habitants de « Maure » réitérèrent cette demande en 1910 et obtinrent la pose d'une boîte aux lettres en participant conjointement avec la commune aux frais d'achat et de pose, la municipalité assurant l'entretien.

En 1920 le conseil municipal de l'époque eut à donner son avis sur la suppression du service de la distribution de correspondance le Dimanche : « *Après en avoir délibéré, considérant que s'il est juste d'accorder le repos dominical aux facteurs, il est non moins important que les intéressés ne soient pas privés de la distribution des lettres qui leur sont adressées, lettres pouvant avoir une grande importance, émet un avis favorable au repos hebdomadaire du personnel, sous la condition que la distribution des lettres ordinaires et les télégrammes urgents soit effectuée par un intérimaire pendant le congé accordé aux titulaires* ». Plus tard en 1941 les habitants de « Corbes » et « Fontaube » formulèrent la même requête et aux mêmes conditions et le conseil proposa la pose de cette boîte aux lettres sur le mur de M. LACHAND « qui a donné son consentement »

Dans sa séance du 11 Octobre 1945 le conseil émet le souhait d'acquérir l'immeuble sis au « Pavé » et abritant le bureau de poste afin d'y installer en plus de la poste, la mairie et même une salle des fêtes. En 1957 le conseil qui avait envisagé la construction sur un terrain appartenant à la commune au « Pavé » renonce à ce projet et adopte le projet d'acheter l'immeuble de M. MOIZIEUX (anciennement à usage d'hôtel) en vente chez le notaire et une promesse de vente sera signée pour la somme de 3 200 000 francs (anciens francs) et la vente aura lieu les 28 et 30 Juin 1958. Dans sa réunion du conseil du 14 Octobre 1961 le conseil décide du transfert de la mairie et de la Poste dans les locaux aménagés avec logement pour le receveur, et demande l'autorisation administrative de ce transfert. Dans la délibération 28 Novembre 1961 M. le Maire expose que l'administration des Postes et Télécommunications demande que soit pris par la commune de Marcilly, l'engagement de ne pas transférer pendant 18 ans les services des P.& T. ceci faisant l'objet d'une subvention de 5 000 N.F. à percevoir de la dite administration.

Par la suite La Poste interviendra à plusieurs reprises auprès de la municipalité afin d'obtenir des locaux mieux situés et mieux agencés, prévoyant entre autres un local à usage de bureau pour le conseiller financier afin de pouvoir recevoir les usagers. L'appartement du receveur étant vacant différentes études furent envisagées mais le coût de ces projets restait trop élevé pour la commune de Marcilly-le-Châtel. Il fut décidé que la mairie se rendrait acquéreur de l'immeuble « COUCHAUD » ce qui fut fait le 01 Juillet 1997. Par délibération du 11 Mai 1998, M. CREMONESE fut désigné comme maître d'œuvre et les travaux permettant de donner entière satisfaction aux demandes de La Poste purent être réalisés. Ces travaux furent achevés le 26 Juin 2003 et le bureau de poste de Marcilly-le-Châtel retrouva la place qu'il occupait près de cent ans plus tôt. Cette réorganisation des services postaux a permis heureusement de maintenir le bureau de Marcilly-le-Châtel pour les opérations courantes avec depuis Mai 2006 des horaires d'ouverture réduits, mais il importe que ce service public apprécié de la population puisse perdurer encore longtemps dans notre commune.

(Archives Municipales de Marcilly-le-Châtel)



Avant



Maintenant



ECOLE - INFOS



SOU DES ECOLES

Le loto du 1er avril

Non seulement, ce n'était pas une blague, mais nous avons connu un grand succès et nous en vous remercions tous.

La salle des fêtes s'est avérée trop petite, les tables et chaises en nombre insuffisant pour accueillir parents, grands-parents, voisins et amis venus faire une grille pour nos enfants !

Les sponsors ont aussi répondu présents et nous ont permis de doter toutes les parties avec des lots intéressants. La vente de grilles pour la super partie par l'intermédiaire des pochettes bleues du Sou a également bien fonctionné.

Les gâteaux faits maison ont été appréciés par tous.

Les gagnants de la super-partie ont été :

- * Faustine Pangaud qui remporte l'ordinateur portable
- * Ghislaine Giraud qui remporte la télévision LCD
- * Sylvain Georges qui remporte l'appareil photo numérique
- * Vincent Samard qui remporte le lecteur DVD portable

Ce sont 6 parties en tout qui nous ont permis de passer un bel après-midi ensemble et de faire quelques heureux.

Le concours de pétanque

Là aussi, ce n'est pas une blague, il a eu lieu sous le soleil cette année ! Vous en avez même eu la preuve sur le journal en constatant que deux membres éminents du bureau de l'association avaient pris toutes leurs précautions pour ne pas risquer de coups de soleil.



36 doublettes ont ainsi pu concourir sous le soleil. La buvette a permis à tout le monde de se tenir au frais.

Le bénéfice de cette manifestation permet traditionnellement d'enrichir la bibliothèque de l'école de nouveaux ouvrages.

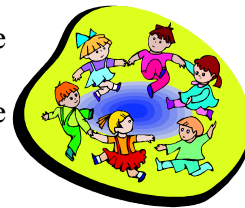
Les gagnants de la finale sont Camille Bilbaut et Philippe Grange.

La doublette Pilou et Mickaël arrivait en tête du classement des doublettes enfants.

Prochaine manifestation : la kermesse de fin d'année.

Elle aura lieu *le samedi 30 juin après-midi* à l'école. Le programme est encore secret mais les préparatifs vont bon train !

Pour sûr, la tombola, les jeux de plein air et le repas entre familles, le soir seront reconduits : à vos agendas !



La commission cantine

Le sou des écoles est à l'origine de ce groupe de travail qui réunit au moins deux fois par an tous les interlocuteurs de la cantine : salariés et employeurs, enseignants, parents, employeurs. Ces réunions permettent de faire le point sur le fonctionnement de la cantine, qui, nous vous le rappelons est assez original, puisque la commune emploie Mme Cécile Chazal et assume les gros travaux d'entretien alors que le Sou des Ecoles emploie Mme Fréry et assume les dépenses de nourriture et de fonctionnement du quotidien.

Le bilan dressé est des plus satisfaisants, la fréquentation importante ... pourvu que ça dure !

ECOLE JEAN COTE

Visite au laboratoire vétérinaire de Montbrison

La classe de CM1-CM2 a visité le laboratoire vétérinaire de Montbrison. Il y a deux parties bien séparées : d'un côté les analyses sur les aliments et de l'autre les analyses sur les animaux.



Nous étions obligés de porter une blouse blanche pour nous protéger des microbes et pour ne pas en apporter.

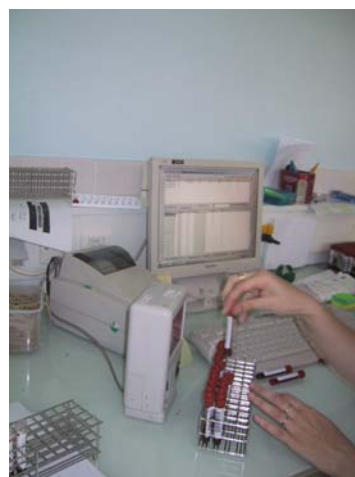
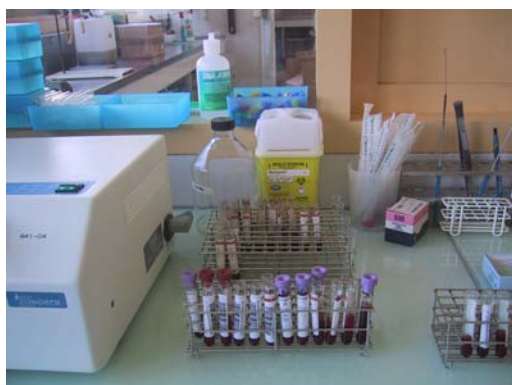
Dans la partie réservée aux analyses pour les animaux, il y avait une salle réservée à l'observation des animaux morts qui sont amenés au laboratoire pour savoir de quoi est mort l'animal : «vache folle», grippe aviaire ou autres maladies moins connues. Ensuite, le vétérinaire peut mieux savoir comment soigner les autres animaux. Ils ouvrent l'animal et prennent des petites parties du foie, du cœur, du muscle et ils analysent .

Il y avait beaucoup de machines très utiles :



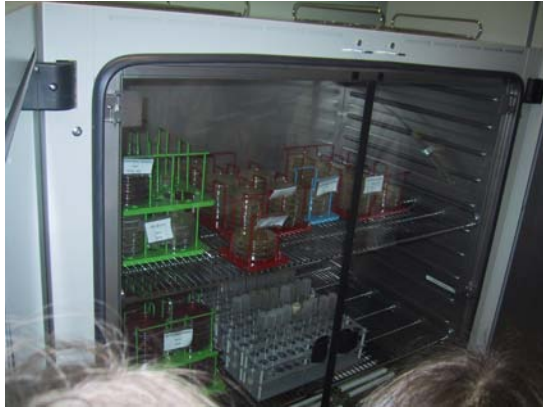
des microscopes... des centrifugeuses... des ordinateurs... des autoclaves pour stériliser ...
Dans certaines pièces cela ne sentait vraiment pas bon !

Il y avait aussi beaucoup d'échantillons de sang de vaches de tout le département.



La partie réservée aux aliments consiste à analyser des aliments cuisinés par des cantinières, des traiteurs, des restaurateurs, des aubergistes... Ils les analysent pour savoir s'il y a des microbes (ou des germes). Voilà comment ça se passe :

Ils prennent des bouts d'aliment qui arrivent dans une glacière, ils le mettent dans un sachet où il y a un milieu de culture, puis ils le mettent dans une machine qui écrase le sachet, ensuite, ils mettent l'aliment obtenu dans une petite boîte. La petite boîte est alors mise dans une étuve à 37° pendant 1 à 3 nuits car c'est à cette température que les microbes peuvent se reproduire vite. Ils sortent la boîte et regardent s'il y a des microbes. S'il y en a cela veut dire qu'il y en avait au début. Une fois sortis de l'étuve, ils comptent les tas de milliers de microbes grâce à une loupe. Ensuite pour se débarrasser de ces échantillons, ils les font brûler.



l'étuve



le comptage des «tas» de milliers de microbes...

La classe de CM1-CM2

Solidarité avec les enfants de Madagascar

Vendredi 15 juin de 17h à 19 h, stand brocante (objets apportés à l'école par les enfants) organisé par les élèves de l'école sur la place du « Petit marché ».

Les vendredis 15 et 22 juin, aux mêmes heures, même lieu, vente de briques en carton afin de réaliser un faux mur. L'argent récolté sera donné à l'Association «Sourire-Aimer» pour aider les enfants de Madagascar.

Sortie à l'étang de Champdieu le 26 mars 2007

Nous avons appris comment l'eau arrive dans les étangs et quel est le cycle de l'eau. Nous avons appris que dans la chaîne alimentaire, les toutes petites bêtes se font manger par des petits poissons qui se font manger par des poissons moyens (comme des poissons-chats), qui se font manger par des gros poissons, qui se font manger par des oiseaux comme les canards.

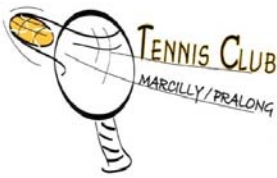
On a vu des messieurs qui rempoissonnaient l'étang.

On a vu un héron, des mouettes, un canard qui faisait un bruit de klaxon et des foulques.

Au bord de l'étang il y avait une pierre qui indiquait que l'eau était plus profonde pour piéger les poissons quand on vide l'étang pour le nettoyer.

On a passé un bon après-midi.

Les élèves de GS-CP



TENNIS - CLUB



MARCILLY PRALONG

FIN DE SERIE

Nous ne parlons pas ici de la série de 81 victoires consécutives (soit plus de 2 ans) obtenues sur terre battue par Rafaël Nadal. Sa dernière défaite datait d'avril 2005.

Non, cette série-là est **encore plus incroyable** mais elle a pris fin un peu avant celle de l'Espagnol.

3 ans d'invincibilité ! Et pourtant, pas un mot sur *CNN*, même pas sur *TF1* ou encore *France 2*. L'exploit est passé quasiment inaperçu.

Il est temps aujourd'hui de lever le voile sur cette performance incroyable.

Eh oui, cela faisait **3 ans** que **l'équipe 1 Messieurs du TC Marcilly Pralong était invaincue** en Championnats de la Loire par équipes.

Mieux, cette équipe, en fait, n'avait encore jamais été battue.

Après la fusion du TC Pralong et du TC Marcilly, il a fallu redémarrer depuis la 4ème série départementale. 3 ans plus tard (et autant d'accessions successives), on retrouve cette équipe en **1ère série**, dernière étape avant le niveau régional.

On savait la tâche rude pour se maintenir et elle le fut.

Le bilan est néanmoins très positif avec une **3ème place** au final sur 6 équipes : **3 victoires** contre le TC St Alban 1 (4/3), le TC Charlieu 1 (4/3) et le TC Fauriel 1 (8/0) contre 2 défaites face aux épouvantails de la poule, le TC Riorgeois 1 (5/2) et le TC Mâtel 1 (5/2).

Encore bravo pour cette performance !

Cette série qui a pris fin pour l'équipe 1 Messieurs ne doit pas venir cacher une autre série en cours. Il aurait vraiment été impardonnable de la passer sous silence.

En effet, comme pour l'équipe 1 Messieurs, l'équipe Dames reste sur une **série de 2 ans** (toujours en cours) sans ... victoire.

Attention messieurs, il n'est pas exclu que ces dames veuillent vous voler la vedette.

Après les 4 premières journées, **l'équipe Dames est encore en course** pour poursuivre sa fabuleuse série. Mais attention, lors de la dernière journée, danger !

La dernière rencontre doit les opposer au TC Panissières 2 qui partage la dernière place avec notre équipe. On n'est donc pas à l'abri d'une victoire et donc, d'une fin de série.

Soyez vigilantes !

La dernière équipe engagée dans ces Championnats de la Loire, **l'équipe 2 Messieurs**, évoluait en 4ème série, comme l'équipe Dames, et nourrissait légitimement des ambitions de montée.

Malheureusement, les blessures avant la compétition, la malchance ou la fatalité, et le manque de sportivité d'une équipe adverse (TC Ricamarie 6, pour ne pas la nommer) n'ont pas permis à cette équipe d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixée.

Avec **2 nuls et 2 défaites**, l'équipe termine à la **4ème place** avec quelques regrets et quelques amertumes.



A l'issue de ces Championnats de la Loire, le **bilan est extrêmement positif**.
Pourtant, faisons les comptes : 3 victoires, 2 nuls et 8 défaites. Cela n'apparaît pas très brillant.
Et bien si ! Car le bilan ne se résume pas aux chiffres. Victorieux ou battus, **l'ambiance au sein des équipes a été extraordinaire et le comportement de nos adhérents exemplaires**.
Nous sommes également **fiers de l'accueil** que nous avons réservé aux équipes qui nous ont rendu visite. Ils sont prêts à revenir avec plaisir. C'est à cette réputation que nous tenons !
Et ça, c'est le plus important !

Il faut également tirer un grand coup de chapeau à **l'équipe 13/14 ans Garçons** engagée elle aussi en Championnat de la Loire par équipe.

Composée de **Jordan Alcaraz, Jimmy Couchaud, Valentin Larue et Bastien Maise**, cette équipe a bien failli se qualifier pour le tableau final.

En effet, après avoir facilement disposé du **TC Feurs 2** (3/0), ils ont aussi battu le **TC St Alban** plus difficilement (2/1).

La 1ère place s'est ainsi jouée contre le **TC St Héand**. Avec une victoire partout après les simples, c'est le double qui allait décider du vainqueur.

Le suspens allait même être total puisque c'est au 3ème set que le TC St Héand l'emportait.

La déception d'être passé si près de la qualification était présente mais le parcours a néanmoins été très bon.

Cela a permis de montrer que nos jeunes ont largement le niveau pour rivaliser avec ceux des autres clubs.

TENNIS ACADEMY

L'école de tennis accueille près d'une **quarantaine d'enfants de 4 à 18 ans**.

Périodiquement, les enfants passent des tests de difficultés variables selon leur âge ou leur niveau pour évaluer les progrès réalisés au cours de l'année.

Le **samedi 23 juin matin**, tous les enfants de l'école de tennis seront réunis sur le court de Marcilly pour passer ces tests.

Certains essaieront d'obtenir leur premier insigne, la balle blanche, alors que les habitués tenteront de décrocher les balles suivantes, jaunes, oranges, vertes ou rouges.

Pour les plus performants, le test de la raquette leur est destiné.

Ces différents tests sont l'équivalent des ceintures au judo ou des étoiles au ski.

Vous pouvez venir assister à ces tests pour voir les progrès réalisés par tous ces enfants.

Roger Federer, Rafaël Nadal, Justine Hénin ou Amélie Mauresmo n'ont qu'à bien se tenir : la relève arrive, elle est presque prête.



FINALES DU TOURNOI INTERNE

Le tournoi interne, débuté en avril, verra son dénouement le **dimanche 1er juillet après-midi** sur le court de Marcilly.

Pour rappel, les tenants du titre sont les suivants :

- Guillaume Garbil (Enfants)
- Valentin Larue (Ados)
- Tiffany Daspect (Dames)
- Ludovic Massacrier (Messieurs)

Qu'ils se tiennent sur leurs gardes car beaucoup se verraient bien « calife à la place du calife ».

Les matchs sont d'un niveau très intéressant, enviés des clubs voisins.

Venez vous rendre compte par vous-même et venez encourager vos favoris.

CARTES ESTIVALES

Ces cartes estivales ne sont valables que pour les mois de juillet et août et ne sont que des cartes d'adhérents provisoires permettant l'accès au court de Marcilly et Pralong, sans licence fédérale.

Les prochaines sont donc disponibles à partir du 1er juillet, soit au Bar du Pavé, soit auprès de Thierry Vernay (04.77.97.49.18).

Les tarifs pour ces 2 mois sont de **15 € pour un enfant** (- de 18 ans) et **22 € pour un adulte**.

MISE AU POINT

Nous rappelons que les tarifs proposés sont volontairement bas pour que cela ne soit pas un frein à la pratique du tennis.

Plusieurs personnes non adhérentes au club et n'ayant pas, non plus, réglé la location horaire du court ont été vues sur les courts de Marcilly ou de Pralong.

Sachez qu'une licence enfant à l'année est de 25 €, soit environ 2 €/mois et qu'une licence adulte est de 42 €, soit 3,5 €/mois (moins d'un paquet de cigarettes).

Jouez le jeu, respectez les gens qui s'occupent de l'association !

D'autre part, nous rappelons que la réservation d'une heure de tennis sur le planning doit comporter 2 noms et qu'une seule heure ne peut être réservée à la fois (hors tournoi).

Merci de respecter ces règles pour que tout le monde puisse jouer dans les meilleures conditions.

PERMANENCES

Pour prendre votre licence pour cette nouvelle saison ou pour tout autre renseignement, des permanences sont organisées à **Marcilly** tous les **1er vendredis du mois de 18h30 à 19h30, salle Galathée**.

Les prochaines auront donc lieu :

- Vendredi 6 juillet
- Vendredi 7 septembre
- Vendredi 5 octobre



Pour tout renseignement, vous avez la possibilité de consulter notre site internet mis à jour régulièrement et fréquemment : **www.tcmarcillypralong.asso.fr**

Vous pouvez également contacter **Thierry Vernay** Château Gaillard au **04 77 97 49 18**



Groupe Vocal



La saison se termine, les répétitions cesseront le 22 juin.
Une nouveauté, cette année : Le Groupe Vocal a fait broder des écharpes pour les choristes.



Le Vendredi 29 juin à 19H30, nous sommes invités par la chorale « Au chœur d'Etang » pour chanter à Savigneux à la salle des fêtes, à l'occasion de la fête patronale.

Le Samedi 30 juin à 19 heures, vous nous retrouverez à la fête de l'école à Marcilly.

Nous vous donnons rendez-vous, pour la reprise, choristes confirmés ou nouveaux venus débutants de tous âges

le Vendredi 14 septembre 2007 à 20H30 à l'école

Rappel des conditions :

- avoir entre 11 ans (collège) et
- aimer chanter
- venir avec sa bonne humeur
- payer une cotisation de 10 € (gratuit pour les scolaires)

La seule obligation : il faut apporter son siège.

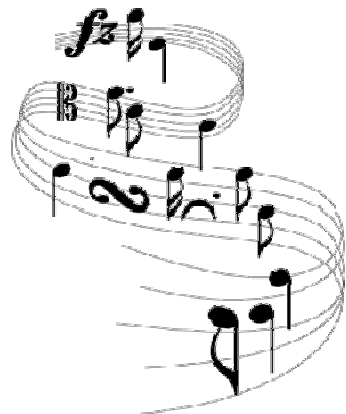
Dates des premières répétitions :

14 septembre

21 septembre

Le calendrier sera donné à la rentrée.

Pour tout renseignement : Jean VERNAY (04 77 97 59 62)



PROJET

Vendredi 19 octobre à 20 h 30

6ème rencontre musicale

Le Groupe Vocal aura le plaisir de chanter dans une église rénovée.

Le programme est encore secret

Retenez la date!



LES JEUX DE L'ÉCUREUIL



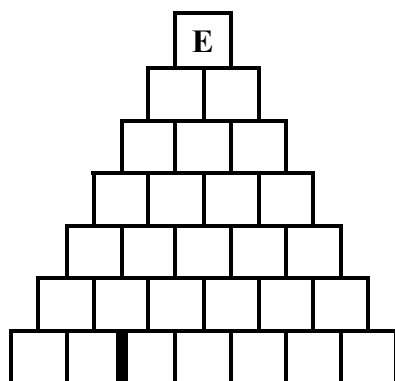
Par Robert DURIS



SPECIAL : 400ème Anniversaire de « l'Astrée »

1. Pyramide :

Répondre en ajoutant une lettre aux lettres du mot précédent.



- Article
- « Ré » en est une
- Bat parfois !
- Couché
- Sert au menuisier
- Chère aux Urfé (2 mots)

2. Sudokumo :

Compléter la grille de telle sorte qu'il y ait toutes les lettres du site de l'Astrée dans chaque ligne, chaque colonne et chaque rectangle.

Dans la ligne grisée, le site apparaît clairement.

T			E		O		A
		S		U			
		G	S	T			L
		O			G	E	
E		A			U		
G					L		S
			G				O
	L		U		S	T	

3. Anagrammes :

Trouver sept anagrammes avec les lettres suivantes

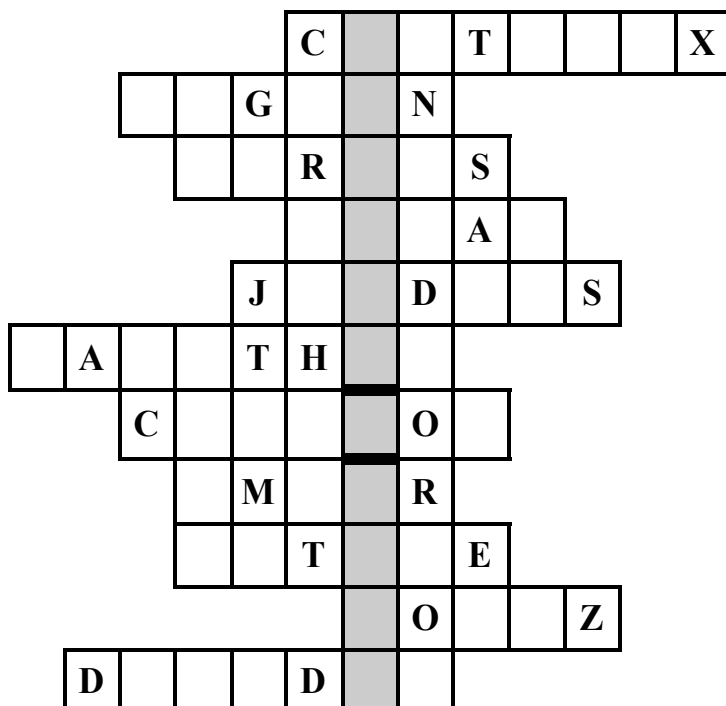
E R U S E C

4. A TUE-TETE !

$$[(27 \times 51) - 17] + [(11 \times 20) + 27] = \dots\dots\dots ?$$

$$[(23 \times 101) - 16] - (25 \times 12) = \dots\dots\dots ?$$

5. Grille de « l'Astrée » : Répondre aux définitions. Dans la colonne grisée apparaîtra le prénom et le nom de l'auteur de ce roman (3 mots)



- Goutelas, Sainte-Anne, La Bâtie
- Rivière d'Astrée
- Un autre château des Urfé près de Champoly
- L'Astrée en est un qui a plus de 5000 pages
- A la Bâtie, ils ont un temple au milieu
- Fille d'Amasis (Reine du Forez)
- Héros de l'Astrée
- « Comtois » à l'époque
- Héroïne de ce roman pastoral
- L'Astrée s'y déroule
- Adamas était leur prince

DATES A RETENIR

Retrouvez l'Ecureuil tout en couleur sur :

<http://www.marcilly-le-chatel.fr/>

- Samedi 23 juin :** le matin tests à l'école de tennis à Marcilly
- Dimanche 24 juin :** Découverte de la marche à Marcilly
- Vendredi 29 juin :** 19H30 le Groupe Vocal chante à Savigneux
- Samedi 30 juin :** après-midi, fête de l'école
- Dimanche 1er juillet :** Tennis, après-midi, finales tournoi interne
- Vendredi 6 juillet :** Permanence tennis 18H30 à 19H30 salle Galathée
- Mercredi 18 juillet :** 19 h à 21 H à Trelins, spectacle du centre de loisirs
- Vendredi 20 juillet :** à partir de 18H30, concours de pétanque
- Samedi 21 juillet :** à partir de 22 H Retraite aux flambeaux et bal des jeunes
- Dimanche 22 juillet :** 9 H à 11H30 jeux inter hameaux
11H30 apéritif offert par la mairie
16 H spectacles
vers 19 H repas
vers 22 H feu d'artifice
vers 22H30 bal musette
- Samedi 25 août :** Corvée débroussaillage
- Vendredi 7 septembre :** Permanence tennis 18H30 à 19H30 salle Galathée
- Dimanche 9 septembre :** Marche des vendanges
- Jeudi 13 septembre :** 18H à 19H30 salle Galathée,
inscriptions modern jazz et gymnastique
- Vendredi 14 septembre :** 20H30, Groupe Vocal : reprise des répétitions à l'école
- Mardi 18 septembre :** Remise des articles pour « l'Ecureuil »
- Vendredi 5 octobre :** Permanence tennis 18H30 à 19H30 salle Galathée
- Jeudi 11 octobre :** Agrafage de « l'Ecureuil » 20H mairie
- Mardi 16 octobre :** Don du sang 16H30 – 19H